

SOMMAIRE DES ANNEXES

	Pages
9. — TURQUOISE.....	371
9.A. TÉMOIGNAGE DES RESPONSABLES POLITIQUES	372
9.A.1 <i>Lettre du Premier ministre Edouard Balladur au Président de la République François Mitterrand, 21 juin 1994, Intervention au Rwanda</i>	373
9.A.2. <i>Lettre du Premier ministre Edouard Balladur à M. Bernard Debré, 9 juin 1998, Réaction au compte rendu de l'audition de M. Bernard Debré devant la Mission d'information</i>	377
9.B. CARTES	380
9.B.1. <i>Rwanda : situation militaire du 14 juin 1994</i>	381
9.B.2. <i>Rwanda : zone d'action de Turquoise</i>	382
9.B.3. <i>Ligne de front FAR-FPR, 1^{er} juillet 1994</i>	383
9.B.4. <i>Rwanda : zone humanitaire sûre, 29 juillet 1994</i>	384
9.C. — ORDRES D'OPÉRATIONS DE TURQUOISE ET COMPTES RENDUS MILITAIRES	385
9.C.1. <i>Ordre d'opérations de Turquoise, 22 juin 1994</i>	386
9.C.2. <i>Rapport de fin de mission du Général Jean-Claude Lafourcade</i>	392
9.C.3. <i>Rapport de fin de mission du Colonel Jacques Rosier, 27 juillet 1994</i>	396
9.C.4. <i>Note du Capitaine de frégate Marin Gillier, 30 juin 1998, Intervention à Bisesero</i>	400

9. — TURQUOISE

**9.A. — TÉMOIGNAGE DES
RESPONSABLES POLITIQUES**

**9.A.1 Lettre du Premier ministre Edouard Balladur au
Président de la République François Mitterrand,
21 juin 1994, Intervention au Rwanda**

Edouard Balladur

Paris, le 8 Juin 1998

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la lettre que j'ai adressée au Président Mitterrand le 21 Juin 1994 et qui concerne la mission que la France se proposait d'accomplir au Rwanda.

Par ailleurs, je vous fais également parvenir copie de la lettre que j'adresse à Bernard Debré, ancien ministre de la coopération.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir verser ces deux lettres au dossier de la mission.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes pensées les meilleures.

Edouard Balladur

Monsieur Paul QUILLES
Président de la Commission de la
Défense nationale
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 Paris

Paris, le 21 Juin 1994

Le Premier Ministre

Monsieur le Président de la République,

Nous sommes tombés d'accord pour considérer que la France ne pouvait rester passive devant le drame du Rwanda, parce qu'il s'agit de l'Afrique, parce qu'il s'agit d'un pays francophone, parce qu'il s'agit d'un devoir de morale.

Nous avons donc décidé ensemble d'envoyer des soldats français dans la région. Les conditions de réussite de l'opération me paraissent être les suivantes :

- Autorisation par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Nous serons fixés aujourd'hui ;

- Limitation de l'opération dans le temps à quelques semaines en attendant l'arrivée de la MINUAR. C'est également décidé, mais il ne faut pas nous dissimuler qu'il nous sera très difficile de partir si la MINUAR n'arrive pas, et que son arrivée n'est pas certaine ;

- Limitation des opérations à des actions humanitaires (mettre à l'abri des enfants, des malades, des populations terrorisées), et ne pas nous laisser aller à ce qui serait considéré comme une expédition coloniale au coeur même du territoire du Rwanda. Toute occupation durable d'un site ou d'une partie du territoire rwandais présenterait de très grands risques, compte tenu de l'animosité qu'elle susciterait et de l'interprétation politique qui lui serait donnée ;

- Positionnement de nos forces à proximité de la frontière, en territoire zaïrois, le seul qui nous soit disponible ;

- Déclenchement des opérations, dès lors que des contingents significatifs nous seraient fournis par d'autres pays, sauf peut-être telle ou telle opération à la frontière que nous pourrions conduire seuls.

Monsieur François MITTERRAND
Président de la République

Je crois que toutes les précautions examinées doivent être prises et que toutes les conditions que nous avons posées doivent être respectées, faute de quoi nous serions entraînés beaucoup plus loin que nous ne le voulons et avec des risques incalculables, dans un conflit qui risque d'avoir des répercussions dans toute la région.

Je suis frappé de notre isolement. Certes, les bonnes paroles et les encouragements ne font pas défaut. Mais il ne faut à aucun prix nous embourber seuls, à 8.000 kilomètres de la France, dans une opération qui nous conduirait à être pris pour cibles dans une guerre civile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération *et de mes sentiments très distingués.*

Edouard Belin

**9.A.2. Lettre du Premier ministre Edouard Balladur à
M. Bernard Debré, 9 juin 1998,
Réaction au compte rendu de l'audition
de M. Bernard Debré devant la Mission d'information**

Edouard Balladur

Paris, le 9 Juin 1998

Monsieur le Ministre, *cher Bernard*,

C'est avec surprise que j'ai lu le compte-rendu de votre audition devant la mission parlementaire d'études sur le génocide au Rwanda.

Compte tenu des relations de confiance et d'amitié qui sont les nôtres, c'est sans détours que je vous ferai part de mes réactions.

Le problème devant lequel je me trouvais au printemps 1994, alors que j'étais Premier Ministre et que vous ne deviez faire partie de mon gouvernement que six mois après, était le suivant : fallait-il que la France envoie de nombreux soldats au Rwanda pour s'interposer entre l'armée hutue et l'armée tutsie soutenue par l'Ouganda, c'est-à-dire en fait pour soutenir le gouvernement Hutu ? Ou fallait-il qu'elle se borne à une expédition humanitaire, limitée dans le temps et dans l'espace, qui avait pour avantage de ne pas la faire participer à ce qui n'aurait pas manqué d'être considéré comme une expédition coloniale ?

J'ai opté pour la seconde solution sans hésitation et avec détermination, car je ne voulais pas que notre pays, déjà fort isolé dans cette affaire sur la scène internationale, puisse être considéré, si peu que ce soit, comme soutenant un gouvernement dans lequel beaucoup voyaient, à tort ou à raison, le principal responsable des événements sanglants qui se déroulaient au Rwanda.

Je n'ai pas d'avis à porter sur les « confidences » que vous a faites le Président Mitterrand, mais je peux vous dire que la présentation que, si j'en crois la presse, vous faites de sa position et de la mienne n'est pas exacte : il n'était pas question à ses yeux de châtier les auteurs Hutus du génocide et il n'était pas question aux miens de permettre à ceux-ci d'aller se mettre à l'abri au Zaïre. Vous savez bien que, seul à lutter contre l'apathie de la communauté internationale, j'ai obtenu l'autorisation de l'ONU afin d'effectuer une opération humanitaire. Elle a eu le mérite d'exister. Limitée comme elle l'était, elle correspondait à nos possibilités puisque, de l'avis des autorités militaires, une opération de grande envergure afin d'arrêter les combats entre les parties sur l'ensemble du territoire du Rwanda eût nécessité l'envoi d'un corps expéditionnaire trois fois supérieur en nombre à celui que nous avons utilisé durant la guerre du Golfe.

Monsieur Bernard Debré
Ancien Ministre

J'ajoute que, si ma mémoire est bonne, vous m'avez accompagné dans mon voyage en Afrique, en compagnie de MIMI. Léotard et Roussin, et que vous aviez, à l'époque, tout à fait approuvé ma position et ma vision des réalités.

Tout cela m'autorise à vous dire que je regrette profondément que vos déclarations puissent ternir la réputation de notre pays et de notre armée qui, à peu près seule au monde, a oeuvré pour éviter ou limiter le pire, en se mettant au service de tous ceux qui étaient menacés par la violence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

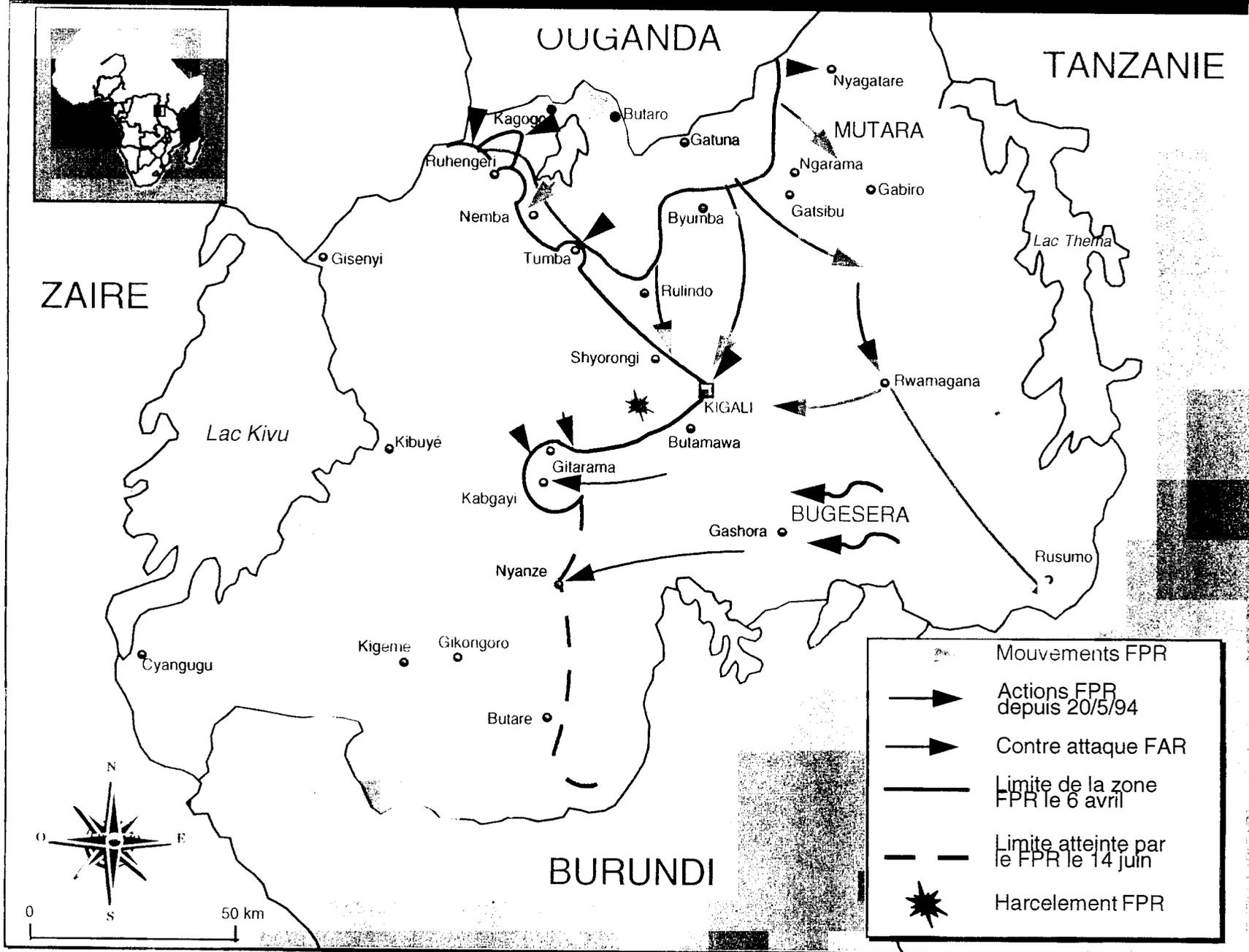
Duicolenant.

Edmond Bellamy

9.B. — CARTES

RWANDA : SITUATION MILITAIRE AU 14 JUIN 1994

981



- 381 -

RWANDA ZONE HUMANITAIRE SÛRE

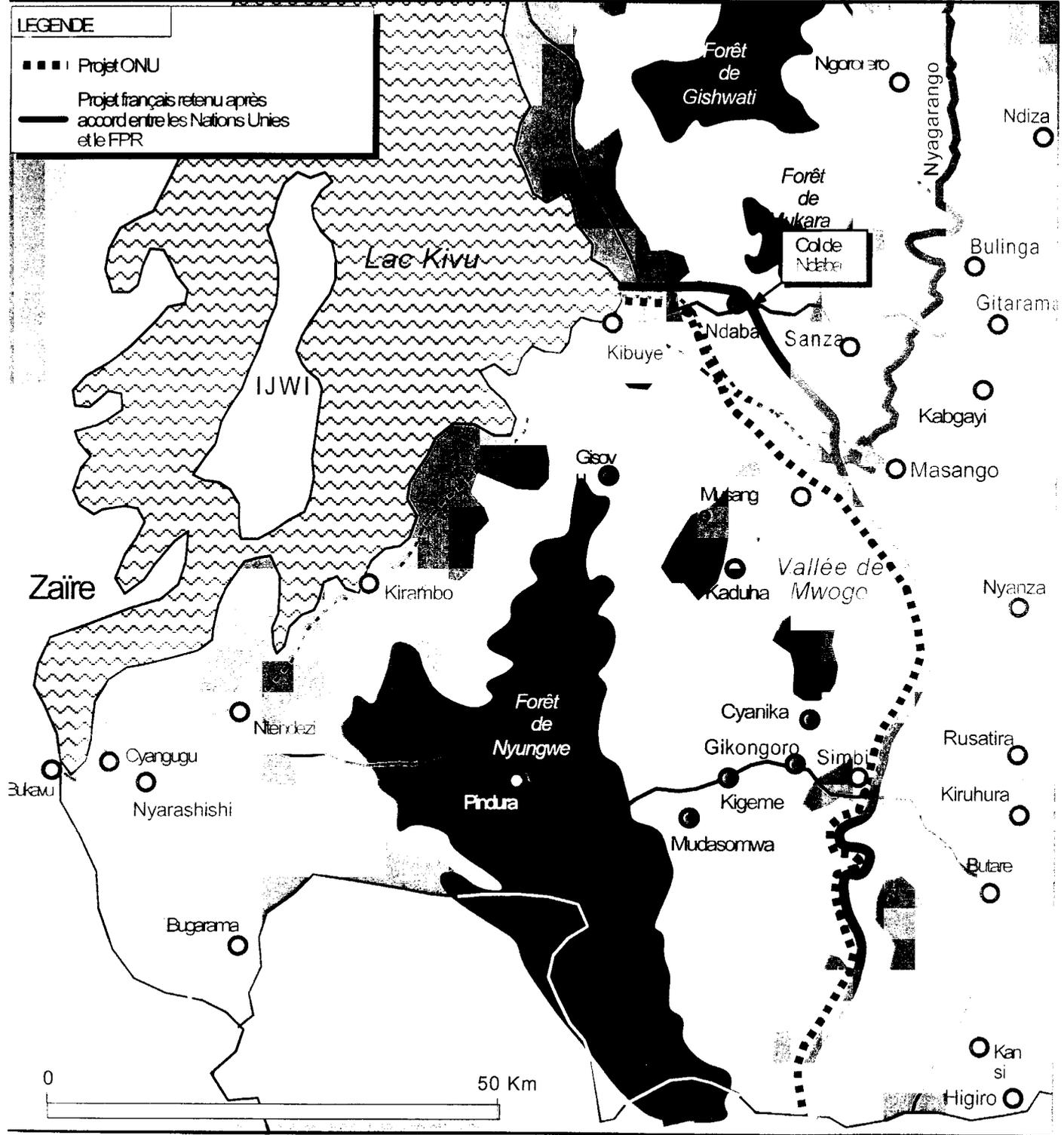


Ministère
de la
Défense

29/07/94

LEGENDE

- ■ ■ ■ ■ Projet ONU
- Projet français retenu après accord entre les Nations Unies et le FPR



**9.C. — ORDRES D'OPÉRATIONS DE
TURQUOISE ET COMPTES RENDUS
MILITAIRES**

9.C.1. Ordre d'opérations de Turquoise, 22 juin 1994

PRIMO : SITUATION

L'ASSASSINAT DES PRESIDENTS RWANDAIS ET BURUNDAIS SURVENU A KIGALI LE 6 AVRIL 1994 A DECLENCHÉ UNE NOUVELLE FOIS DE TRÈS GRAVES AFFRONTEMENTS INTERETHNIQUES.

LE FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS (FPR) A REPRIS LES HOSTILITÉS CONTRE LES FORCES ARMÉES RWANDAISES, EN INVOQUANT LA DÉFENSE DES POPULATIONS TUTSI MASSACRÉES.

LES FORCES DU FPR ONT CONQUIS EN DEUX MOIS TOUTE LA PARTIE EST DU PAYS, JUSQU'À LA LIGNE RUHENGERI - SHYORONGI, AU NORD, ET KIGALI-GITARAMA-NYANZA AU CENTRE.

LE FPR SEMBLE MAINTENANT FAIRE EFFORT SUR LES DIRECTIONS KIGALI-KIBUYE, ET KIGALI-BUTARE, EN VUE DE COUPER EN DEUX LA PARTIE OUEST DU PAYS ENCORE SOUS CONTRÔLE GOUVERNEMENTAL, ET D'AUTRE PART, DE CONTRÔLER L'AXE PRINCIPAL RELIANT LA CAPITALE RWANDAISE AU BURUNDI.

DANS LA ZONE DITE GOUVERNEMENTALE, LES BANDES FORMÉES DE CIVILS OU DE MILITAIRES HUTUS INCONTRÔLÉS CONTINUENT À MASSACRER LES TUTSIS, EXHORTÉS À LA DÉFENSE POPULAIRE PAR LES CHEFS DE MILICES.

BIEN QUE LA SITUATION SOIT MOINS BIEN CONNUE DANS SA ZONE, IL SEMBLE QUE LE FPR SE SOIT ÉGALEMENT LIVRÉ À DES EXECUTIONS SOMMAIRES ET À DES ACTIONS "D'ÉPURATION" À L'ENCONTRE DES HUTUS.

PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS DE PERSONNES D'ETHNIES HUTUE ET TUTSIE ONT ÉTÉ EXTERMINÉES, UN NOMBRE PLUS GRAND ENCORE ENCORE ERRE POUR FUIR LES TUERIES. CERTAINS DE CES SURVIVANTS ONT TROUVÉ UN ASILE PRÉCAIRE DANS DES CAMPS PLACÉS SOUS LA PROTECTION SYMBOLIQUE D'ORGANISATIONS CARITATIVES OU DE CONGREGATIONS RELIGIEUSES, D'AUTRES SE TERRENT DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES EN ATTENDANT LA FIN DES COMBATS ET DES TUERIES. TOUS SOUFFRENT D'ÉPIDÉMIES, DE MALNUTRITION ET PARFOIS DE BLESSURES NECESSITANT SOINS ET MÉDICAMENTS. LE 18 JUIN LE FPR A PRIS L'INITIATIVE DE BLOQUER À LA HAUTEUR DE BIYUMBA L'AXE HUMANITAIRE RELIANT KIGALI À L'OUGANDA.

A KIGALI, LES QUATRE CENTS CASQUES BLEUS DE LA MINUAR NE SERONT PAS EFFICACEMENT RENFORCES AVANT UN OU DEUX MOIS. LE CESSEZ-LE-FEU INSTAURE LE 15 JUIN APRES-MIDI A ETE ROMPU DES LE MATIN DU 16 PAR LE PILONNAGE DES MORTIERS DU FPR TIRANT SUR LE CENTRE VILLE. AU MILIEU DE CES BOMBARDEMENTS LA MINUAR NEGOCIE AU JOUR LE JOUR DES CESSEZ-LE-FEU PERMETTANT DE RAMENER DES REFUGIES HUTUS OU TUTSIS DANS DES ZONES OU ILS SONT MOINS MENACES.

SECUNDO : MISSION

METTRE FIN AUX MASSACRES PARTOUT OU CELA SERA POSSIBLE, EVENTUELLEMENT EN UTILISANT LA FORCE.

ETRE EN MESURE DE PASSER LE RELAIS A LA MINUAR II LE MOMENT VENU.

TERTIO : IDEE DE MANOEUVRE

AFIN DE MARQUER LE CARACTERE HUMANITAIRE DE L'OPERATION, ASSURER D'EMBLEE LA PROTECTION DE LA ZONE DE RASSEMBLEMENT DES PERSONNES DEPLACEES DE CYANGUGU TOUT EN INITIANT LE DEPLOIEMENT DE LA FORCE SUR LES PLATES-FORMES DE GOMA ET DE KISANGANI.

ULTERIEUREMENT, ETRE PRET A CONTROLER PROGRESSIVEMENT L'ETENDUE DU PAYS HUTU EN DIRECTION DE KIGALI ET AU SUD VERS NIANZI ET BUTARE ET INTERVENIR SUR LES SITES DE REGROUPEMENT POUR PROTEGER LES POPULATIONS.

POUR CELA :

- EN LIAISON AVEC LES AUTORITES ZAIROISES, ASSURER LE CONTROLE DES INSTALLATIONS AEROPORTUAIRES DE KISANGANI - GOMA ET BUKAVU.

- IMPLANTER SUR GOMA UNE BASE OPERATIONNELLE AVANCEE.

- DEPLOYER A BUKAVU LES FORCES NECESSAIRES A LA PROTECTION DU CAMP DE REFUGIES DE CYANGUGU TOUT EN OBSERVANT UNE STRICTE NEUTRALITE VIS A VIS DES DIFFERENTES PARTIES.

- INSTALLER UNE BASE AERIENNE A KISANGANI.

- AFFIRMER AUPRES DES AUTORITES LOCALES RWANDAISES, CIVILES ET MILITAIRES NOTRE NEUTRALITE ET NOTRE DETERMINATION A FAIRE CESSER LES MASSACRES SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE CONTROLEE PAR LES FORCES ARMEES RWANDAISES EN LES INCITANT A RETABLIR LEUR AUTORITE.

TOUT EN ETANT EN MESURE D'INTERVENIR A TOUT MOMENT, EVENTUELLEMENT PAR LA FORCE, AU PROFIT DE LA POPULATION MENACEE, S'ENGAGER EN PRIORITE DANS LA REGION DE CYANGUGU ET VERS CELLE DE GISENYI POUR ASSURER LA PROTECTION DES REFUGIES DE QUELLE QU'ETHNIE QU'ILS SOIENT DANS CES ZONES. L'ACTION CONDUITE SUR CYANGUGU DEVRA MONTRER NOTRE VOLONTE DE LIBERER LES TUTSIS RISQUANT D'ETRE MASSACRES.

A L'ISSUE DE CETTE PREMIERE PHASE, ATTENDRE L'ORDRE POUR VOUS ENGAGER SOIT DE MANIERE PROGRESSIVE SOIT PAR ACTIONS PONCTUELLES DE VA ET VIENT LA OU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT DES PERSONNES EN DANGER VOUS SERAIENT DONNES.

BT

- 388 -

MCA ACTIONEXT
NMR/01578-MSG/DEF/EMA/CCR

DU 22 JUN 94

LES ORDRES COMPLEMENTAIRES VOUS SERONT TRANSMIS EN COURS D'ACTION.

APPORTER UN SOUTIEN SANTE ADAPTE AUX POPULATIONS DE LA ZONE APRES CONTACT EVENTUEL AVEC LES AUTORITES MEDICALES LOCALES ET LES ONG.

QUARTO : MODALITES D'EXECUTION

ALFA : MOYENS ENGAGES

ALFA UN : MOYENS INTERARMEES

- 1 PCIAT - MISE SUR PIED A CHARGE A.T. EN LIAISON AVEC EMAA ET EMLA

ALFA DEUX : MOYENS ARMEE DE TERRE

- 1 SOUS-GROUPEMENT TERRESTRE CENTRE SUR GOMA

- 1 SOUS-GROUPEMENT TERRESTRE CENTRE SUR BUKAVU

. CE SOUS GROUPEMENT PRENDRA SOUS CONTROLE OPERATIONNEL LE DETACHEMENT SENLALAIS DES QUE CELUI CI SERA EN MESURE DE REJOINDRE BUKAVU.

- 1 BASE DE SOUTIEN LOGISTIQUE DONT 1 ACA D'EPERVIER
- 1 DETACHEMENT ALAT A 3 HM

ALFA TROIS : MOYENS ARMEE DE L'AIR

LE DETACHEMENT AIR DE KISANGANI COMPOSE DE

EN ATTENDANT L'ARRIVEE DES , LES MISSIONS SERONT ASSUREES PAR LES

PAR AILLEURS, LE DETACHEMENT COMPREND UNE FLOTTE DE TRANSPORT, COMPOSEE DE 6 C160 3 C130 ET 2 AVIONS DE TRANSPORT LEGER.

EN TANT QUE DE BESOIN, LES 6 C160 AFFECTES EN TEMPS NORMAL AUX FORCES PREPOSITIONNEES RENFORCERONT CE DISPOSITIF ET ASSURERONT DES MISSIONS AU PROFIT DE L'OPERATION TURQUOISE.

ALFA QUATRE : MOYENS DE LA MARINE

1 ATLANTIQUE

BRAVO : REPARTITION DES TACHES

POUR PCIAT :

COMMANDER ET COORDONNER LES OPERATIONS SUR L'ENSEMBLE DU THEATRE. ASSURER LES LIAISONS AVEC LES AUTORITES NATIONALES, LES PARTIES EN PRESENCE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU NON

GOUVERNEMENTALES.

POUR LE DETACHEMENT TERRESTRE :
INITIALEMENT, PENDANT LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF, ASSURER LA PROTECTION DE LA PLATE-FORME DE GOMA AVEC LA COMMOTO DE ET CELLE DE BUKAVU AVEC LA COMPAGNIE VENANT DE FRANCE.
EN MESURE D' ASSURER LA SECURITE DANS LES ZONES OU LES POPULATIONS SONT MENACEES, DE CONTROLER DES ZONES OU DES ININERAIRES, DE DEVELOPPER L'ACTION HUMANITAIRE ET PARTICIPER A L'ACQUISITION DU RENSEIGNEMENT.

POUR LES COMPAGNIES DE PROTECTION :
ASSURER LA SECURITE LES PLATES FORMES DE BUKAVU ET DE GOMA PENDANT LA DUREE DE L'OPERATION.

POUR LE DETACHEMENT AIR :
APPUYER LES FORCES ENGAGEES (TRANSPORT - RENSEIGNEMENT-APPUI).
ASSURER LA SURETE DE LA PLATE-FORME DE KISANGANI.
SOUTENIR LA COMPOSANTE AERIENNE.

POUR LE DETACHEMENT MARINE :
ASSURER LES FONCTIONS DE PC EN VOL ET PARTICIPER A LA RECHERCHE DU RENSEIGNEMENT

POUR LE BSL :
SOUTENIR L'ENSEMBLE DE LA FORCE.

QUINTO : REGLES DE COMPORTEMENT ET D'ENGAGEMENT

ALFA : REGLES DE COMPORTEMENT

ADOPTER UNE ATTITUDE DE STRICTE NEUTRALITE VIS-A-VIS DES DIFFERENTES FACTIONS EN CONFLIT. INSISTER SUR L'IDEE QUE L'ARMEE FRANCAISE EST VENUE POUR ARRETER LES MASSACRES MAIS NON POUR COMBATTRE LE FPR NI SOUTENIR LES FAR AFIN QUE LES ACTIONS ENTREPRISES NE SOIENT PAS INTERPRETEES COMME UNE AIDE AUX TROUPES GOUVERNEMENTALES.

MANIFESTER LA DETERMINATION DE LA FRANCE, DANS CETTE ACTION. TOUT EN CHERCHANT A FAVORISER L'AMORCE D'UN VERITABLE DIALOGUE ENTRE LES BELLIGERANTS, MARQUER SI NECESSAIRE PAR L'USAGE DE LA FORCE LA VOLONTE FRANCAISE DE FAIRE CESSER LES MASSACRES ET DE PROTEGER LES POPULATIONS.

AFFIRMER LE CARACTERE HUMANITAIRE DE L'OPERATION EN LIAISON, CHAQUE FOIS QUE POSSIBLE AVEC LES ONG.

BRAVO : REGLES D'ENGAGEMENT

LA SECURITE DE NOS FORCES TERRESTRES ET AERIENNES D'INTERVENTION EST

UNE PRIORITE. LA LEGITIME DEFENSE ELARGIE COMPORTE L'EMPLOI DE LA FORCE DANS LES SITUATIONS SUIVANTES :

- MENACE SUR NOS FORCES,
- MENACE DANS LA MISSION DE PROTECTION DES PERSONNES, SOIT CONTRE NOS FORCES, SOIT CONTRE LES POPULATIONS PROTEGEES,
- OBSTRUCTION DANS L'EXECUTION DE LA MISSION DE NOS FORCES, DANS CE CAS L'ACCORD DU COMFORCE SERA RECHERCHE,

LE COMMANDANT DE LA FORCE POURRA ADAPTER CES REGLES D'ENGAGEMENT EN FONCTION DE LA SITUATION. IL EN RENDRA COMPTE AU CEMA DANS LES DELAIS LES PLUS BREFS.

SEXTO : COMMANDEMENT - LIAISONS

ALFA : COMMANDEMENT

LE GENERAL LAFOURCADE EST DESIGNE COMME COMMANDANT DE LA FORCE (COMFOR). IL RECOIT DIRECTEMENT SES ORDRES DU CHEF D'ETAT MAJOR DES ARMEES. IL ASSURE LE CONTROLE OPERATIONNEL DE L'OPERATION.

POUR SON COMMANDEMENT, IL DISPOSE DU PCIAT ET NOTAMMENT D'UN COMTERRE, D'UN COMAIR A QUI IL PEUT DELEGUER LE CONTROLE OPERATIONNEL D'UNE PARTIE DES MOYENS ET DE 3 CONSEILLERS, SANTE ET AFFAIRES CIVILES.

BRAVO : LIAISONS

- 1- LES LIAISONS INTER-THEATRES SERONT ASSUREES PAR LES MOYENS :
- INMARSAT
 - SYRACUSE
- BT

MCA ACTIONEXT

NMR/01578-MSG/DEF/EMA/CCR

DU 22 JUN 94

- TELEPHONIQUES D'INFRASTRUCTURE SI LEUR ETAT LE PERMET.

2- LES LIAISONS TACTIQUES INTRA-THEATRE SERONT ASSUREES AVEC LES MOYENS DECRITS CI DESSUS AUXQUELS S'AJOUTENT LES MOYENS RADIOELECTRIQUES HABITUELS DES GAMMES HF/VHF ET UHF.

SEPTIMO : LOGISTIQUE

LE SOUTIEN DE L'OPERATION EST ASSURE PAR LE COMELEF BANGUI.

ALFA : ROLE DU COMFOR :

ASSURER INITIALEMENT LE SOUTIEN DE LA FORCE A PARTIR DES DOTATIONS INITIALES (15 JV - 6 UF).

MAINTENIR LE NIVEAU OPERATIONNEL DE LA FORCE EN UTILISANT SES MOYENS ORGANIQUES ET EN PROVOQUANT LES DEMANDES DE RECOMPLETEMENT ET LES EVASAN NECESSAIRES.

BRAVO : ROLE DU COMELEF BANGUI :

APRES LA PHASE INITIALE, ASSURER LE SOUTIEN DE PROXIMITE DE L'OPERATION EN MATIERE DE RAVITAILLEMENT A PARTIR :

- DE SES RESSOURCES PROPRES POUR LES BESOINS URGENTS
- DES RESSOURCES NATIONALES DANS LES AUTRES CAS

CHARLIE : ROLE DU COMFOR DJIBOUTI :

ASSURER ET FACILITER LES TRANSITS DU FLUX ACHEMINE PAR VOIE MARTIME.

DELTA: ROLE DU COMELEF N'DJAMENA ET DU COMTROUP LIBREVILLE :

ASSURER TOUT LE SOUTIEN NECESSAIRE A L'OPERATION.

SIGNE : GENERAL DE DIVISION GERMANOS
SOUS-CHEF D'ETAT-MAJOR OPERATIONS

BT

Domaines de classement et descripteurs:

TURQUOISE

9.C.2. Rapport de fin de mission du Général Jean-Claude Lafourcade

S'inscrivant dans le cadre du mandat de l'ONU fixé par la résolution 929, l'opération TURQUOISE avait pour objectif de mettre fin aux massacres au RWANDA, d'assurer la protection des populations dans la zone contrôlée par les FAR et de passer le relais à la MINUAR II le moment venu. Cette mission devait s'effectuer dans un contexte de neutralité absolue vis-à-vis des partis en présence. Toute interposition, notamment à l'encontre du FPR, était exclue.

1 - DEROULEMENT DE L'OPERATION

Du 22 juin au 22 août, le déroulement de cette opération a été marqué par une évolution très rapide de la situation politico-militaire imposant d'adapter en permanence les postures, les dispositifs et les modes d'action à ce contexte évolutif.

Dans une première phase, il s'est agi d'assurer la mise en place par voie aérienne au ZAIRE d'une force de 2500 hommes et de 700 véhicules et, simultanément, de conduire des opérations limitées au RWANDA pour marquer au plus vite notre détermination et affirmer le sens humanitaire de l'intervention en adoptant des modes d'actions s'affranchissant de toute collusion avec le gouvernement provisoire intérimaire et les forces armées Rwandaises convaincus que la FRANCE venait à leur secours.

Dans une deuxième phase, sous la pression des institutions internationales, des médias et de l'opinion publique, la force s'est engagée plus à l'Est, à l'intérieur de la zone gouvernementale, pour extraire des personnes menacées, arrêter les massacres en cours et protéger les populations. La protection presque exclusive de TUTSIS, l'intervention contre les milices armées et l'absence de soutien apporté aux FAR ont entraîné une grande désillusion au sein des forces gouvernementales et de la population HUTU. La force a dû composer dans le désarmement des milices afin d'éviter des réactions hostiles.

La progression rapide du FPR, due à l'effondrement des FAR, rendait inexorable la rencontre avec la force TURQUOISE. La problématique de la neutralité de l'intervention et de la non interposition a été remarquablement résolue par la création d'une zone humanitaire sûre (ZHS) s'inscrivant parfaitement dans le cadre de la résolution 929.

Cette troisième phase a été marquée par la composition d'actions d'interdiction armée face aux tentatives de pénétration du FPR dans la ZHS et d'opérations de désarmement des milices et des FAR se trouvant dans la zone. La détermination à garantir l'intégrité de la ZHS et la fermeté face au FPR ont contribué à rassurer les populations et à faciliter le désarmement des FAR et des milices. Pendant cette période, il a fallu simultanément faire face, au ZAIRE, à la catastrophe humanitaire de l'exode d'un million de réfugiés fuyant l'avance du FPR.

retournement de situation est dû à une grande transparence affichée à tous les niveaux, malgré les contraintes, et aux facilités logistiques offertes aux nombreux journalistes sur le terrain. La manœuvre médiatique doit donc être prise en compte dès la conception de l'opération et faire l'objet d'un ordre particulier intégrant les dispositions logistiques permettant de fixer des priorités dans l'utilisation des moyens de la force au profit des médias.

L'indispensable cohérence de la manœuvre médiatique a été bien réalisée. Elle s'est parfaitement inscrite dans l'organisation du commandement retenue pour TURQUOISE sous la responsabilité directe du CEMA. L'information du COMFORCE sur les retombées médiatiques est un élément essentiel de cette cohérence. Il importe que celui-ci, soumis en permanence à la pression des médias, reçoive, sans délais, les dépêches et les articles diffusés en métropole afin de redresser les déviations ou de modifier sa manœuvre médiatique en conséquence.

3 ORGANISATION DU COMMANDEMENT

Le cadre juridique de l'opération TURQUOISE (mandat ONU, chapitre VII) a contribué à la grande liberté d'action du COMFORCE. Pour la première fois la nouvelle organisation du commandement a pu être mise en oeuvre. Celle-ci s'est avérée cohérente et efficace, privilégiant les circuits courts et la rapidité de réaction et de décision.

Les structures et le fonctionnement de la chaîne interarmées ont donné entière satisfaction (EMIA, COS, DRM, COIA, PCIAT). Dans le cas particulier de l'opération TURQUOISE la planification du désengagement n'a pu être effectuée par l'état-major interarmées compte tenu du caractère évolutif de la situation et des contraintes politico-militaire locales.

Si le volume du PCIAT a pu sembler important, cet organisme a remarquablement rempli son rôle. Effectuant une coordination efficace de l'ensemble des fonctions, ayant une bonne capacité de planification, il a assuré l'engagement des moyens opérationnels et logistiques dans d'excellentes conditions. Cette structure a contribué à la liberté d'action du COMFORCE qui a pu se consacrer pleinement aux tâches essentielles et à la conduite politico-militaire de l'opération. En cas d'aggravation de la situation, le PCIAT TURQUOISE aurait pu engager instantanément des unités données en renforcement.

L'interarmement a bien fonctionné dans le domaine opérationnel mais n'a pas été pleinement réalisé dans le domaine logistique. Le rôle du COMAIR, conseiller du COMFORCE et commandant les éléments Air a donné entière satisfaction dans la conduite des opérations. En cours d'action, le commandant de la force a défini des effets à obtenir par les moyens air, en liaison avec le COMAIR. Ce dernier a initié puis contrôlé la mise en oeuvre et la conduite des opérations aériennes effectuées par la cellule OPS/AIR du PCIAT. Au plan logistique, le soutien des unités de l'armée de l'Air à GOMA n'a pu être effectué dans de bonnes conditions par la base logistique terre pour des raisons de priorités d'acheminement des moyens. Ce problème devra faire l'objet d'une étude particulière.

Le rôle du COMTERRE a été défini sur place en fonction de la situation locale. Il n'a pas eu à assurer le commandement opérationnel des troupes terrestres engagées au RWANDA. En effet, le COMFORCE préférerait être en prise directe avec les trois commandants de groupement compte tenu de la complexité politique, militaire, médiatique et humanitaire de l'opération. En revanche le COMTERRE a assuré le commandement des unités terre implantées au ZAIRE, et a reçu la responsabilité de commandant organique de l'ensemble des unités terre du théâtre. Cette formule a donné satisfaction. Le COMTERRE aurait pu, en cas de nécessité

remplir les fonctions de COMACTER prenant le commandement de tout ou partie des groupements engagés, avec la mise en place d'un PC tactique.

4 LES MOYENS

Le volume du personnel engagé au RWANDA était insuffisant pour répondre aux besoins de la mission eu égard à l'adversaire potentiel et à la superficie de la zone d'action. Il faut, en effet, admettre désormais, qu'environ 40 % des effectifs sont consacrés à la logistique pour une opération.

Mais cette insuffisance a été compensée par la nature des moyens mis en oeuvre. L'engagement de troupes professionnalisées, la plupart prépositionnées, la motorisation importante et la puissance de feu déployée sur le terrain ont permis de remplir la mission dans de bonnes conditions. La mise en place d'une forte composante aérienne a été un facteur de succès déterminant par les capacités de sécurité qu'elle apportait aux unités et par la menace dissuasive qu'elle représentait à l'encontre du FPR.

Les moyens logistiques engagés sur le théâtre ont été à la mesure d'une opération moderne. Le soutien de l'homme et des matériels a été assuré dans des conditions remarquables, ce qui a contribué, sans nul doute, au succès de la mission.

La mise en place par voie aérienne et l'engagement simultané d'unités au RWANDA ont posé des problèmes délicats de priorités dans l'acheminement des moyens. Il convient, à ce sujet, de définir une organisation interarmées de conduite de projection d'une force, incluant les différentes plates-formes et les opérateurs civils.

Dans le contexte de l'opération TURQUOISE, les hélicoptères de manoeuvre et les pièces d'artillerie (SML) sont apparus comme déterminants pour la réussite de la manoeuvre. En revanche, la capacité feu des hélicoptères gazelles canon s'est avérée insuffisante (120 coups, compte tenu de l'altitude). Des hélicoptères légers équipés de paniers de roquettes auraient mieux répondu aux conditions de l'engagement.

5 - LES PERSONNELS

La qualité des personnels engagés dans l'opération TURQUOISE constitue la raison majeure du succès de cette opération et le principal sujet de satisfaction du COMFORCE.

Comme indiqué précédemment, les conditions d'engagement ont été particulièrement complexes. Elles ont demandé, à tous les niveaux, de la compétence, du sang-froid, une grande intelligence de la mission et des situations, une capacité d'adaptation permanente, de la rigueur dans l'exécution, de l'aisance dans l'expression. L'expérience acquise par de nombreux cadres en matière d'intervention extérieure et la connaissance du milieu africain ont été déterminantes.

La qualité de la prestation des militaires français au RWANDA a suscité l'admiration du monde entier, même de la part d'antimilitaristes convaincus. Ceci ne peut que conforter notre système de formation, qui a su prendre en compte les différents facteurs qui interviennent dans une opération de crise.

Par ailleurs, l'engagement d'unités cohérentes, homogènes et aux ordres de leurs chefs habituels, caractéristiques des troupes professionnalisées, constitue une garantie d'efficacité opérationnelle immédiate et de stabilité émotionnelle indispensables dans ce type d'opération.

Enfin, concernant les personnels des contingents africains engagés au sein de la force TURQUOISE, il faut souligner leur extraordinaire fierté d'avoir servi aux côtés des militaires français et leur aptitude à s'intégrer sans difficulté dans le dispositif. L'impact politique que pourra avoir cette expérience commune ne doit pas être sous-estimé.

CONCLUSION

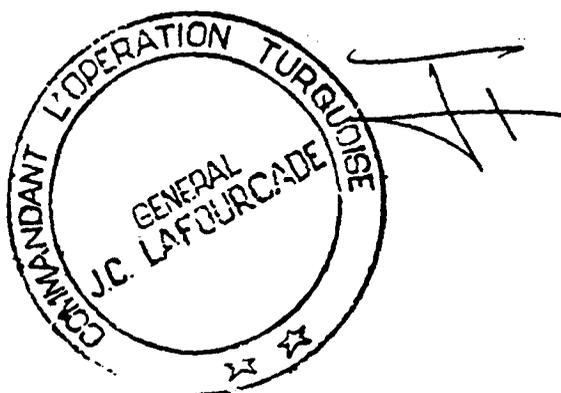
La projection par voie aérienne et l'engagement dans la foulée, d'une force interarmées significative, à 8000 kms de la métropole, ont montré un savoir-faire qui répond à un des scénarios retenus dans le nouveau concept de défense.

Grâce à un cadre juridique favorisant la liberté d'action, une organisation du commandement efficace, des moyens militaires adaptés, des personnels de grande qualité et une coopération parfaite avec notre diplomatie, le COMFORCE a pu remplir sa mission dans d'excellentes conditions. La relation directe et permanente de ce dernier avec le Général sous-chef de l'EMA, assurant lui-même la coordination de l'opération, a été un facteur déterminant d'efficacité et de succès.

Les massacres ont été arrêtés au RWANDA, la protection des populations a été assurée, le relais a été passé à la MINUAR dans les délais prévus. L'opération TURQUOISE a permis de sauver des milliers de vies humaines et d'éviter une nouvelle catastrophe humanitaire en stabilisant dans la ZHS plus de 2 millions de personnes qui auraient fui au ZAIRE devant l'avance des troupes du FPR si la FRANCE n'était intervenue.

Il reste maintenant, en tirant les enseignements détaillés de cette opération, à améliorer ce qui doit l'être.

Le Général LAFOURCADE
Commandant l'Opération TURQUOISE



9.C.3

COMMANDEMENT DES
OPERATIONS SPECIALES

OPERATION TURQUOISE

NMR 001/TURQUOISE/DET COS du 27/07/1994.

RAPPORT

du Colonel ROSIER Jacques
chef du détachement du commandement des opérations spéciales (COS)
au terme de son engagement dans l'opération TURQUOISE.

1. D'un effectif initial de 222 hommes, le détachement spécialisé engagé dans l'opération TURQUOISE était essentiellement inter-armées. Il comportait:

10 hommes (5/2/3) de l'EM du COS constituant l'ossature du détachement de liaison et de mise en oeuvre (DLMO).

78 hommes du 1er RPIMa (11/23/44) dont 20 renforçaient le DLMO. (Transmetteurs et gardes du corps).

44 hommes (4/22/18) des commandos marine dont un détaché au B2 du PC IAT.

43 hommes (3/13/27) des commandos parachutistes de l'air.

Un C 160 et son équipage spécialisé (3/2/0).

Un détachement de 5 HM avec 6 équipages spécialisés. (4/25/5).

8 gendarmes du GSIGN (0/8/0).

Ultérieurement le détachement était renforcé d'un groupement CRAP à 3 équipes (total 38), d'une demi-SML et temporairement de 2 pelotons AML.

Equipé de 38 P4 et de 20 VLRA (soit organiques, soit perçus à MIRAMAS), il bénéficiait d'une mobilité tactique satisfaisante eu égard à la mission et d'une puissance de feu particulière en raison de son armement et de son optronique spécifiques. Concernant les transmissions, chaque élément disposait de BLU et d'INMARSAT avec chiffre pour des liaisons vers le haut ou latérales, en plus des moyens MF classiques réservés aux liaisons internes.

Ainsi constitué et équipé, ce détachement spécialisé offrait donc, à défaut d'effectifs importants, une souplesse d'emploi caractéristique.

2. Le détachement spécialisé a été engagé en tête de la force TURQUOISE dès le 23 juin, son retrait du RWANDA prenait effet le 26 juillet avant les autres unités pour un rembarquement échelonné du 28 au 31 juillet.

Le 20 juin une équipe de reconnaissance à bord du C160 du COS se posait à GOMA pour prendre contact avec les FAZ, vérifier l'état de la piste et se rendre compte des implications de la situation militaire au RWANDA sur la sécurité des vols. Au cours de la même mission et avant le poser sur GOMA, une reconnaissance à vue de la plate-forme de BUKAVU était effectuée.

Faute d'un choix possible mais non sans hésitations, la décision de prendre GOMA comme base opérationnelle avancée était proposée au COIA.

Le gros du détachement spécialisé est arrivé à GOMA le 22 juin matin avec quelques véhicules.

Dès le 22 juin après-midi un élément était aérotransporté sur la plate-forme de BUKAVU. Le même élément légèrement motorisé pénétrait le 23 juin après-midi à CYANGUGU et rejoignait le camp TUTSI de NYARUSHISHI vers 17 heures. Le 23 juin au soir le détachement d'hélicoptères arrivait sur BUKAVU tandis que les véhicules, transitant par BANGUI, étaient brouettés plus lentement, avec l'appoint précieux du C160 COS qui permettait d'acheminer en priorité les P4 transmissions.

Dès le 24 juin deux éléments étendaient la zone contrôlée à KIRAMBO (motorisé) et à KIBUYE (hélicopté), localités à partir desquelles ils rayonnaient vers l'intérieur en direction de BWAKIRA, de GISHYITA, de GISOVU et, partant de CYANGUGU, vers BUKARAMA (frontière du BURUNDI) pour d'emblée secourir les groupes menacés.

Etant encore seul sur zone, le détachement effectuait également quelques missions d'extraction dans la région de GISENYI.

A partir du 30 juin, alors que le reliquat des véhicules était récupéré et que les relèves étaient amorcées sur les points tenus, un premier élément était dirigé sur GIKONGORO où, d'après les renseignements obtenus, sévissait déjà une situation humanitaire préoccupante.

L'implantation de l'EMMIR ne convenant pas à cet endroit, une reconnaissance vers BUTARE était décidée pour le premier juillet. Précédé par un élément motorisé qui était chargé de faire le bilan des personnes à évacuer, le C160 COS atterrissait en fin d'après-midi sur cette petite plate-forme avec quelques médecins de l'EMMIR. Le dispositif était ultérieurement renforcé d'un élément hélicopté, l'ensemble de l'opération ayant été déclenchée après une reconnaissance à vue par HM. Le contact rapidement pris avec le FPR empêchait d'extraire des religieux retenus à SAVE. Des religieuses de BUTARE étaient évacuées le soir même par C160 alors que le reste du dispositif décrochait dans la nuit.

Le 3 juillet les demandes d'évacuation de BUTARE se faisant nombreuses et pressantes alors que la chute de la ville était imminente, était déclenchée une opération de va et vient destinée à extraire le maximum de monde. Des cars et des camions ayant été récupérés auprès des autorités de GIKONGORO, une colonne motorisée constituée de deux éléments abordait BUTARE à 12 heures.

Plus de mille personnes, dont 700 orphelins, étaient récupérées au contact du FPR qui investissait le nord de la ville. A 13h20 les deux colonnes décrochaient l'une vers le BURUNDI (orphelins) l'autre vers GIKONGORO (majorité de religieux). Cette dernière était à nouveau confrontée à un incident armé avec une unité du FPR à la sortie nord-ouest de BUTARE.

A partir du 4 juillet, le détachement s'installait dans les limites de la préfecture de GIKONGORO alors que prenait corps le concept de zone humanitaire.

Dès lors l'objectif consistait à stabiliser une population tendant à fuir en vue de faciliter l'aide humanitaire. Cela nécessitait de lutter contre les deux facteurs de fuite: les pillards de toutes sortes à l'intérieur, les infiltrations FPR à la périphérie. Plusieurs accrochages avaient alors lieu à KAMWERU (15 juillet) à GITWA (20 juillet) contre le FPR alors que dans toutes les communes de la zone impartie s'effectuaient journellement des arrestations (parfois violentes) et des récupérations d'armes sur les malfrats terrorisant la population.

Au moment de la relève de GIKONGORO, on pouvait estimer à 6000 le nombre de personnes sauvées des massacres et mises sous protection ou évacuées. Pendant ce laps

de temps le nombre de réfugiés était passé de 300 000 à plus d'un million, alors qu'une centaine d'armes étaient confisquées, et qu'une vingtaine de bandits notoires étaient neutralisés, dont deux tués et un blessé.

L'activité incessante du détachement spécialisé dans la zone d'action a permis d'enrayer l'exode mais ce répit sera éphémère si l'aide humanitaire ne vient pas rapidement compléter cette action. aux plans alimentaire et sanitaire.

3 Cet engagement durant plus d'un mois intensément vécu fut riche d'enseignements. C'était la première fois que le COS alignait toutes ses composantes au sein d'un même détachement. Outre l'impact indéniable sur la cohésion, cette décision a surtout offert l'intérêt de disposer d'un tout cohérent apte aux changements de posture rapides, grâce essentiellement aux vecteurs aériens. La complémentarité HM - C 160, tant aux points de vue tactique que logistique, a procuré au détachement une autonomie opérationnelle et une capacité de bascule particulièrement précieuses dans la première phase de l'opération, alors que le gros de la force n'était pas encore acheminé.

Ainsi durant la première phase, plusieurs objectifs purent être traités simultanément avec des effectifs souvent dérisoires, ce qui a pu donner l'illusion du volume par la multiplication des mouvements.

Par ailleurs, lors des incidents armés, ces mêmes vecteurs ont permis des renforcements rapides du dispositif, améliorant ainsi singulièrement la sécurité des éléments engagés.

La richesse de l'encadrement et la dotation en équipements spécifiques ont été l'occasion, une fois de plus, de constater que dans des missions de ce type les unités spéciales offraient une souplesse d'emploi peu commune.

Le DLMO fortement structuré et très bien pourvu en moyens transmissions a constitué l'une des clés de cette souplesse. Durant la phase initiale, par exemple, alors que les premières actions débutaient au RWANDA mais que le fret lourd transitait à BANGUI, le DLMO a été capable de saupoudrer ses moyens entre BANGUI, GOMA, et BUKAVU tout en opérant à CYANGUGU.

De même ultérieurement, il maintenait une liaison permanente avec le commandement de la force à GOMA tout en disposant d'un PC tactique à BUKAVU en mesure d'actionner les détachements et de les soutenir dans des délais très brefs.

C'est ainsi qu'ont pu être conciliées avec bonheur la cohérence de la manoeuvre et l'autonomie d'exécution que seuls les moyens dont disposait le COS pouvaient autoriser. Ceci s'est traduit tout au long de l'engagement par un gain de temps avantageux et une activité intense. En effet 60 000 KM ont été parcourus, les HM ont utilisé 400 heures de potentiel, le C 160 100 heures.

De telles capacités justifient pleinement l'emploi du COS dans des opérations lointaines de ce type car elles permettent de pallier certaines pesanteurs logistiques incontournables tout en faisant bonne figure, notamment aux yeux de la presse.

En revanche, la pression souvent négative de cette même presse milite pour un retrait assez précoce des unités spéciales qui effectivement, dans un contexte purement humanitaire, ne peuvent longtemps se maintenir sans risquer de ternir les intentions officiellement déclarées.

De sorte que, à l'instar de l'opération "ORYX" en SOMALIE, le COS a servi à "ouvrir la porte" de TURQUOISE et ce de façon encore plus nette en raison des moyens engagés. On peut imaginer, en cas de difficultés, qu'il serve aussi à la "fermer" comme ce fut le cas pour l'opération "AMARYLLIS".

En définitive, l'outil COS, tel qu'il a été constitué, a permis de pouvoir lancer l'opération dans des délais compatibles avec l'urgence de la situation, puis de

l'accompagner, voire de la soutenir, de façon toute particulière en réalisant par exemple plus de 300 EVASAN primaires et en larguant 14 tonnes de vivres sur des populations en détresse.

Sans s'arrêter sur le problème de fond du RWANDA, qui est une question de perspective historique et de conscience humaine, le détachement spécialisé s'apprête à quitter le théâtre avec le sentiment du devoir accompli dans les strictes limites imposées par la mission. Plus d'un million de réfugiés ont été fixés dans le secteur de GIKONGORO parce qu'ils ont été sécurisés et secourus. Certes ce bilan est très précaire, mais il correspond à l'effet militaire recherché. Le relais désormais est d'ordre purement humanitaire, il dépasse donc nos compétences.

Ce résultat a été acquis au prix d'une fatigue incontestable du personnel. Un maintien sur zone nécessiterait une baisse du régime d'activité pour pouvoir durer.

**9.C.4. Note du Capitaine de frégate Marin Gillier,
30 juin 1998, Intervention à Bisesero**

AMBASSADE DE FRANCE
EN REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

Le Caire, le 30 juin 1998.



L'ATTACHÉ NAVAL

TURQUOISE : intervention à BISESERO.

1- CADRE DE L'ACTION.

En 1994, un drame se déroule au Rwanda. Certaines troupes de l'opération TURQUOISE sont prépositionnées au Zaïre dans l'attente d'une résolution de l'ONU qui doit fixer un *mandat*, dans lequel doit s'inscrire l'action des militaires. La résolution 929 est adoptée le 22 juin 1994. Les éléments sous mes ordres entrent au Rwanda le 24 juin 1994. Les consignes reçues peuvent être synthétisées en deux rubriques.

Règles de comportement.

- Adopter une attitude de *stricte neutralité* vis-à-vis des différentes factions en conflit. Insister sur l'idée que l'armée française n'est pas venue pour combattre le FPR ni soutenir les FAR, afin que les actions entreprises ne soient pas interprétées comme une aide aux troupes gouvernementales.
- Manifester la détermination de la France à *faire cesser les massacres* et à protéger les populations, en usant de la force si nécessaire.
- Affirmer le *caractère humanitaire* de l'opération, avec les ONG chaque fois que possible.

Règles d'engagement.

Elles donnent la priorité à la sécurité des forces d'intervention. Par ailleurs, on peut qualifier de "légitime défense élargie" les ordres qui autorisent ou imposent l'emploi de la force en cas :

- de *menace sur nos forces*,
- de *menace dans la mission de protection* des personnes,
- d'*obstruction* dans l'exécution de la mission.

Les limites de notre action sont donc bien définies. En revanche, la situation n'apparaissait pas très clairement. Il relève d'ailleurs de notre mission de la préciser. Alors que nous pénétrons au Rwanda, et dans les premiers jours de l'intervention, de nombreuses questions se posent.

- Que se passe-t-il effectivement ? Des massacres sont perpétrés, quelle en est l'ampleur ?
- Qui est qui ? Qui est Hutu, qui est Tutsi ?
- Quel crédit accorder aux propos qui nous sont tenus ? Nous croisons des interlocuteurs angoissés tandis que d'autres, influents, cherchent à orienter notre jugement dans un sens qui pourrait ne pas correspondre à l'esprit de notre mission. Se superposent de réelles difficultés linguistiques.

Notre engagement initial au Rwanda se fait donc selon des ordres précis, pour agir dans un cadre dont les contours sont moins clairs. La première phase se déroule du 24 juin au 1^{er} juillet 1994, et recouvre des activités de reconnaissance et de recueil de renseignement dans la région au sud-est de Kibouye, dans l'ouest du pays. Il s'agit d'éclairer le commandement pour orienter au plus tôt et au mieux l'action des forces de TURQUOISE.

2- LES DEBUTS DE L'INTERVENTION.

Le 24 juin, nous partons pour une première reconnaissance le long de l'axe reliant CYANGUGU à KIBOUYE. Notre connaissance imprécise de la situation nous conduit à adopter des dispositions d'autoprotection afin de pouvoir réagir en cas d'embuscade. Les dispositions de combat retenues impliquent la mise en batterie des mitrailleuses des véhicules qui se suivent à distance de sécurité.

L'accueil réservé par la population se révèle particulièrement chaleureux, égayé de drapeaux français et de bouquets de fleurs. La surprise, l'euphorie initiales sont néanmoins tempérées par l'angoisse que nous percevons chez nos interlocuteurs, en particulier lorsque nous abordons le camp de réfugiés Hutu de KIRAMBO.

A 21H00, la nuit étant tombée, nous rebroussons chemin conformément aux ordres, sans avoir pu atteindre KIBOUYE. Au cours de la journée, nous avons rencontré de nombreuses personnes chez qui la joie se conjugait avec l'anxiété. En revanche, nous n'avons relevé aucune trace de combat ou de massacre, et n'avons croisé aucune unité militaire.

La journée du 25 juin est consacrée au retour et au reconditionnement.

Tôt le 26 juin, nous partons vers le camp de réfugiés Hutu de KIRAMBO où nous organisons un dispositif de protection, ses occupants nous ayant affirmé craindre une attaque d'éléments infiltrés du FPR. Une escouade accompagne d'autres troupes du dispositif de TURQUOISE jusqu'à KIBOUYE, puis revient au camp.

Des missions de recherche de renseignement sont lancées le 27 juin vers GISHYITA - limite nord de ma zone de responsabilité - et dans la région de GISOVU. C'est alors qu'un élément léger rend compte avoir découvert, dans l'est de GISHYITA, un prétendu point avancé des éléments infiltrés du FPR. Il s'agit d'assertions de la population, rien n'est visible.

Je laisse une partie de mes troupes autour du camp de KIRAMBO, dont nous devons assurer la protection, et regroupe le reliquat à GISHYITA (une trentaine de personnes ?). Sur place, j'interroge la population qui affirme que les collines à l'est sont infestées d'éléments du FPR infiltrés pour semer la terreur. Nous nous établissons pour pouvoir intervenir au profit de la population, si nécessaire, puis rendons compte.

Vers midi, des bruits de rafales d'armes automatiques et d'explosions - que nous attribuons à des obus de mortier - attirent notre attention vers la zone suspecte. Une inspection à la jumelle ne permet guère d'analyser la situation. L'observation par le système de visée d'un poste de tir de missiles Milan nous permet de constater, dans le lointain, une certaine agitation. La population alentour est immédiatement questionnée : il s'agirait d'une centaine de villageois qui s'attaqueraient aux éléments infiltrés du FPR.

Après une demi-heure environ, les bruits décroissent, et plus rien n'est visible. Tout ceci se passe à bonne distance de notre lieu d'observation - cinq kilomètres ?

Les comptes rendus vers les autorités militaires présentent la situation telle que nous la percevons : de l'agitation, des échos de tirs nourris, mais rien de précis sur une éventuelle situation tactique ni sur les forces en présence. Ils relatent les assertions des personnes qui nous entourent selon lesquelles des miliciens s'attaqueraient au FPR, propos que nous ne pouvons confirmer ni infirmer. Les bruits prouvent néanmoins l'utilisation d'armes de guerre, ce qui étaye la thèse d'un engagement avec le FPR. Enfin, je sollicite des consignes, en particulier je demande si je dois me rendre sur place.

La réponse à cette dernière question tarde à arriver. Je ne suis pas surpris car les ordres sont clairs : ne pas s'opposer au FPR ni prendre parti dans le conflit. De plus, je ne dispose pas des effectifs ni des soutiens (appui feu) me permettant d'intervenir de façon efficace. Un engagement ferait courir à mes troupes un danger certain, alors que nous ne connaissons ni le terrain, ni les forces en présence. Nous ne saurions d'ailleurs pas dans quel sens intervenir.

[Par la suite, j'ai appris que le commandement avait alors cherché à regrouper des hélicoptères canon pour pouvoir envoyer mon détachement sur place avec une puissance de feu susceptible de donner quelques chances de succès à une intervention. Nous étions cependant encore dans la phase de mise en place des moyens et de prise de contact avec la zone, et il n'a pas été possible de réunir le soutien nécessaire avant la tombée de la nuit.]

Le 28 juin, nous améliorons nos postes de combat près de GISHYITA et envoyons des équipes recueillir des renseignements dans les environs. Une équipe de spécialistes d'écoute radio est envoyée en renfort.

Je demande de nouveau l'autorisation de me rendre sur place afin de découvrir ce qui a pu se passer. La situation est calme, aussi l'option retenue est-elle d'infiltrer une équipe d'observation jusqu'à une ligne de crêtes intermédiaire, sensiblement à mi-distance entre notre poste d'observation et la zone des combats. La densité de la population dans les zones traversées jusqu'alors et la configuration du terrain ne permettent pas d'envisager une infiltration discrète de jour, c'est pourquoi l'équipe se prépare à partir à la nuit, afin d'être en position avant le lever du jour le 29 juin.

L'observation ne permet pas de détecter d'élément pertinent : ni troupes, ni population particulière, ni traces de combats. L'équipe est de retour vers la mi-journée. Dans l'après midi, le Ministre de la Défense vient inspecter notre site. Je lui expose la situation et nos interrogations sur ce qui s'est passé deux jours plus tôt, et conclus qu'après une reconnaissance infructueuse, il conviendrait de se rendre sur place en force pour se faire une idée précise de la situation. L'ordre parvient en milieu d'après-midi.

Autant une infiltration discrète ne peut être conduite que de nuit, autant une opération en force dans un terrain aussi cloisonné et que nous ne connaissons pas ne peut être envisagé que de jour. Nous rassemblons donc la majeure partie de nos effectifs et passons une partie de la nuit à préparer une mission de reconnaissance dans la direction qui retient toute notre attention. Les ordres sont, si cela s'avère possible, de pénétrer dans cette zone jusqu'à une vingtaine de kilomètres (distance à vol d'oiseau, pas sur le terrain !) afin de prendre contact avec un prêtre français qui vit dans un village menacé, et de lui demander s'il souhaite revenir avec nous.

Pendant de nombreuses heures, nous étudions toutes les situations auxquelles nous pourrions être confrontés le lendemain. En particulier, nous arrêtons la coordination de nos réactions au cas où nous tomberions dans une embuscade. En effet, certains responsables municipaux nous avaient mis en garde contre les risques que présentait cette vallée.

Un dernier point mérite d'être rapporté. Pendant notre séjour à GISHYITA, à une date que je ne puis préciser, deux journalistes britanniques se sont présentés et ont exprimé le voeu de rester avec nous. Nous leur avons offert notre protection... à condition qu'ils restent à l'écart. J'avais en effet des doutes sur leur identité réelle, doutes qui se sont confirmés tout au long de notre intervention au Rwanda. Coupe de cheveux, matériel de camping, techniques de survie sur le terrain, attitudes, tout nous portait à croire qu'il s'agissait d'agents et non de simples journalistes. Ils ont d'ailleurs croisé notre chemin à de multiples reprises dans les semaines suivantes, comme s'ils nous "marquaient". Dès le premier jour, j'ai ordonné à mes hommes de les surveiller et de les aider si nécessaire, mais en se méfiant.

3- L'INTERVENTION SUR BISESERO.

Nous décidons de partir tôt le *30 juin*. Comme pour l'entrée au Rwanda, des dispositions de combat très strictes sont prises. En particulier, nous prévoyons d'avancer assez rapidement, pour autant que l'état des pistes le permet, afin de ne pas constituer une cible trop facile en cas d'embuscade.

Quelques journalistes francophones se présentent alors que nous démarrons. Comme à différentes reprises dans les jours précédents, ils demandent à se joindre à nous. Je n'accepte pas, compte-tenu des incertitudes qui planent sur les heures à venir.

La zone sensible est traversée, aucun élément d'intérêt ne retient notre attention. Nous continuons notre progression plusieurs heures durant, et arrivons en début d'après-midi au village du prêtre français. Celui-ci nous apprend qu'il n'est pas en sécurité, mais qu'il préfère rester avec ses paroissiens.

En circulant autour du village, une de nos équipes rencontre un Hutu qui cache quatre Tutsi : une mère et trois enfants. Nous lui proposons de les récupérer, mais l'intéressé prend peur : si la communauté apprend qu'il cache des Tutsi, il ne survivra pas longtemps. Je lui promets de trouver un moyen pour régler ce problème dans les deux jours.

C'est alors que je reçois un appel radio d'un des officiers sous mes ordres qui avait rebroussé chemin quelques heures plus tôt. En effet, il lui avait semblé voir vu, au cours de notre progression, quelques personnes différentes de celles que nous croisions depuis notre arrivée. Il n'en était pas sûr, mais cela le tracassait et il voulait lever le doute.

L'appel radio réclame un retour rapide de l'ensemble du groupe, l'officier pense avoir découvert quelque chose d'important. Nous quittons précipitamment le village et mettons environ deux heures à rejoindre le groupe sur le site de la vallée de BISESERO. Rapidement, l'officier m'explique qu'il a rencontré quelques Tutsi qui ont raconté qu'ils faisaient l'objet de persécutions. Leur état général ne laisse aucun doute, dès le premier regard, sur la situation. De plus, des Hutu se rassemblent autour de nous, de plus en plus nombreux et de plus en plus près. La tension est perceptible.

C'est alors que nous avons été confrontés, pour la première fois, à la tragédie rwandaise. C'était le 30 juin, en milieu d'après-midi.

Immédiatement, nous jetons un dispositif de protection afin d'interdire la zone à toute personne suspecte. Nous rassemblons les victimes et commençons à dispenser des soins médicaux aux plus gravement atteints. Des journalistes, arrivant sur place, viennent s'informer de la situation. Je les renvoie fermement, leur expliquant que des personnes meurent et qu'il convient de ne pas entraver notre action, que je m'occuperai d'eux dès que des vies ne seront plus en jeu.

Après avoir rendu compte de la situation par radio, j'organise des recherches dans les environs. Une cinquantaine de personnes rapidement rassemblées expliquent en effet que plusieurs centaines de Tutsi se cachent à proximité. Nous demandons des hélicoptères pour des évacuations sanitaires et recherchons une zone de poser jour/nuit car la lumière décline.

La situation étant maîtrisée, je me dirige vers les journalistes pour présenter la situation et répondre aux questions. Je souhaite en effet qu'ils comprennent que je ne cherche pas à cacher quoi que ce soit, mais que la priorité allait au sauvetage des blessés et à la protection des survivants.

Les opérations de rassemblement des personnes cachées, d'assistance médicale, de soutien humanitaire (distribution de vivres et de couvertures) et de ramassage de machettes, de lances et de casse-tête se prolongent jusqu'au matin du *1^{er} juillet*. Nous regroupons ainsi 800 Tutsi dont nous apprendrons qu'ils sont les seuls survivants d'une communauté d'environ dix mille. 96 d'entre eux sont évacués par hélicoptère dans des conditions délicates, il s'agit de ceux qui risquent de mourir dans la nuit. 200 autres sont médicalisés sur place.

Au petit matin, les rescapés viennent m'entourer, et entonnent un chant pour nous remercier. On me demande de rendre justice à propos d'un vol de médicaments. Finalement, le voleur reconnaît son forfait devant la communauté et s'engage à ne plus recommencer, ce qui était la condition pour qu'il retrouve sa liberté.

En ce 1^{er} juillet à l'aube, les hommes sont exténués. Le choc est éprouvant. Une investigation à pied dans la vallée de BISESERO, qui n'est pas accessible aux véhicules, nous fait découvrir des centaines de cadavres, des victimes de tous âges. C'est insupportable.

Je repars vers GISHYITA, à cinq kilomètres environ, et demande à être reçu par le bourgmestre. Devant le refus de son entourage, je fais preuve de la plus grande fermeté. Dès que je le vois, je le somme de m'expliquer ce qui se passait sur le territoire dont il a la responsabilité. Il finit par m'expliquer qu'il fallait se débarrasser de cette engeance...

4- LA RELEVÉ.

J'apprends ensuite que mes hommes vont être relevés au camp de déplacés Hutu de KIRAMBO et sur le site de BISESERO. Malgré l'épreuve des trente-six dernières heures, j'insiste pour obtenir, avant notre départ, des moyens aériens pour procéder à "l'extraction" des quatre Tutsi cachés dans le village visité la veille. Je tiens à respecter mon engagement.

Dans l'après-midi du 1^{er} juillet, nous menons une opération rocambolesque pour sauver ces quatre personnes. Je ne souhaite pas en raconter le détail pour ne pas divulguer des techniques spécifiques. L'opération a duré environ 90 minutes. Ce fut un succès, les quatre Tutsi ayant été récupérés sans que quiconque ne s'en aperçoive dans le village.

De retour à GISHYITA, j'apprends que nous devons nous préparer à faire rapidement mouvement vers GICONGORO, plus à l'est.

La passation de suite est effectuée avec le chef de l'élément qui nous relève. Après avoir présenté la situation passée et présente, j'insiste sur la nécessité de pousser l'investigation sur les agissements et les propos du bourgmestre de GISHYITA. Je ne puis cependant m'en occuper moi-même : nous devons prendre la route au plus tôt. Avec une deuxième nuit blanche en perspective, et la nécessité de prendre des décisions judicieuses, il est impératif que nous utilisions l'heure qui nous sépare de la tombée de la nuit à préparer ce déplacement, tant au plan topographique que matériel et tactique.



Marin Gillier
Capitaine de frégate.